

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 291-CX-1274

concernant l'engagement d'une commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la vacance d'un poste de commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières;

ATTENDU l'affichage dudit poste;

ATTENDU la candidature reçue;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Carole Dagenais;

ATTENDU le rapport du concours;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maitre, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Carole Dagenais à titre de commis aux comptes à recevoir au Service des ressources humaines et financières, et ce, à compter du 28 novembre 2006;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'engagement de madame Carole Dagenais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 291-CX-1275

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne n° 1 de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation, les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du Comité du budget;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007 soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 291-CX-1276

concernant l'adoption de principes directeurs en matière de saine alimentation à l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU l'intérêt pour l'Université du Québec en Outaouais de se doter de principes directeurs institutionnels en matière de saine alimentation;

ATTENDU le projet de principes directeurs soumis au Comité exécutif;

ATTENDU la recommandation du Comité de santé, sécurité et prévention;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maitre, appuyée par madame Élodie Bleyaert,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les principes directeurs en matière de saine alimentation à l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 291-CX-1277

concernant l'adoption du Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 149-CA-2264 du 22 mars 1994 créant un Comité de gestion des résidences ayant pour mandat de gérer dans un cadre d'autofinancement les résidences étudiantes;

ATTENDU que ce comité a approuvé deux documents : Règlements des résidences universitaires - Résidences Taché et Règlements des maisons de ville de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le transfert de la responsabilité de la gestion des résidences au Service des terrains et bâtiments suite à l'abolition par le Conseil d'administration du Comité de gestion des Résidences (mars 2005);

ATTENDU l'intérêt pour l'Université de regrouper ces deux règlements et de modifier certains articles afin d'améliorer la gestion;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maitre, appuyée par monsieur Robert Dupré,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 291-CX-1278

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'Institut Supérieur d'Informatique Appliquée et de Management (Maroc) et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 27 novembre 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

ATTENDU les relations déjà établies entre la professeure Rokia Missaoui de l'Université du Québec en Outaouais et monsieur Azid Bouslikhane, président de l'Institut Supérieur d'Informatique Appliquée et de Management;

ATTENDU la possibilité d'échanges d'étudiants et de collaborations de recherche entre les deux établissements;

ATTENDU le projet de protocole d'entente cadre;

ATTENDU les explications du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Élodie Bleyaert,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente cadre entre l'Institut Supérieur d'Informatique Appliquée et de Management et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Micheline Bondu